

# TRACT

# T3 2022

# CFDT



## LA VIE DANS L'ENTREPRISE



### Le partage de la richesse chez Alten :

L'entreprise se porte bien (croissance de 31% sur un an), ce qui permet à Simon Azoulay, son PDG de voir sa fortune passer de **425 M€** en 2020, à **525 M€** en 2021, puis **625 M€** en 2022. **100 M€** de plus tous les ans, dont les salariés d'Alten SA ne profitent pas !

La **CFDT** déplore encore et toujours la gestion de l'entreprise qui laisse de côté **les salariés Alten SA**.



### Questionnaire QVT (Qualité de Vie au Travail) :



Le questionnaire sur les **conditions de travail** et le **stress au travail** a été renseigné par de nombreux salariés. La restitution est prévue pour le mois de septembre. La **CFDT** vous tiendra bien sûr informés.

### Le Télétravail, ça continue !

Après une **parodie de négociation** sur le sujet, la direction présente au CSE une **charte sur le télétravail**. Pour la **CFDT**, la négociation **n'a pas été loyale**. En effet, la direction qui prétendait vouloir un accord à durée limitée de 6 mois, et ne pas pouvoir rembourser plus de 2€ de frais par jour, propose une charte à durée indéterminée, et s'affranchit de la limite des 2€ ! Il semble donc que le seul but de cette négociation était **d'échouer**, afin d'imposer une charte unilatérale. En l'état actuel du projet, la **charte est inégalitaire**, car le nombre maximum de journées télétravaillables varie de 5 pour les consultants (pour permettre à Alten de les placer sur des missions internes, sans avoir à leur fournir de poste de travail), à 0 pour les commerciaux (Business Managers), en passant par 1 pour les internes (fonctions support). C'est aberrant car certains internes sont actuellement à 2 ou 3 jours de télétravail par semaine !

Bien que la **CFDT** pousse la direction depuis plusieurs années pour que le télétravail soit reconnu dans l'entreprise, il semble qu'à l'heure d'imposer une charte unilatérale, nos dirigeants n'ont pas encore réfléchi au process de demande de télétravail, pour un salarié ! La **CFDT** regrette l'**amateurisme** de la direction pour traiter d'un sujet primordial pour **tous les salariés** de l'entreprise.

### « PRATIQUE »



**TR Edenred** : La **deuxième rematérialisation** des tickets restaurant est prévue du **8 au 23 novembre 2022**, afin de pouvoir bénéficier de tickets restaurant papier au **millésime 2023**.

→ L'utilisation des tickets restaurant est élargie à l'achat de **tous les produits alimentaires**, même s'ils ne sont pas directement consommables (farine, pâtes, riz, œufs, poisson, viande...) depuis le 18 août 2022 et **jusqu'au 31 décembre 2023**. Le gouvernement a aussi envisagé de relever le plafond de paiement des tickets restaurant à **25 €**. Un décret devrait paraître prochainement.

**Congés Payés & CET** : Les congés payés acquis avant le 1er juin 2021, non utilisés au 31 mai 2022, peuvent être épargnés sur votre CET, suivant les modalités de « l'accord 35h ». Attention, cette opération n'est pas automatique, et votre ADP est censé vous envoyer le formulaire d'épargne des CP sur le CET. Si ce n'est pas fait, envoyez-lui un mail au plus vite.

Si vous avez des questions, adressez-vous à **vos élus CFDT**, qui se feront un plaisir de vous aider.



### ADRESSES UTILES



### ADRESSES UTILES



Le blog de la section  
CFDT Alten SA

permet d'accéder  
à un vrai forum  
entre salariés

Le site du CSE

pour répondre  
à vos questions  
et vous aider

<https://cse.cealten.fr>

Bientôt de retour !



<https://CfdtAlten.blogspot.fr>



[DS.cfdt@cealten.fr](mailto:DS.cfdt@cealten.fr)

## LES NÉGOCIATIONS

- **GEPP** (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) : La négociation est toujours en cours, sans avancées notables. La **CFDT** essaie de faire progresser le dossier, comme toujours.
- **La Rémunération** : Cette négociation (ex NAO) devrait s'ouvrir d'ici la fin de l'année, sans autre précision de la direction. On peut parier que, comme tous les ans, la direction n'octroiera que son « **augmentation au mérite** », c'est-à-dire à la **tête du client**. La moyenne sera peut-être de 2% cette année, à comparer avec les **7% d'inflation** sur un an ! A suivre...
- **L'égalité professionnelle** : Pour rappel, un accord a été signé **en décembre 2020**, pour une durée de 2 ans, par deux syndicats, alors que cet accord était **vide** de toute avancée pour les salariés. Cette année, la négociation est donc rouverte sur le sujet. La **CFDT**, comme toujours, ne signera un accord que s'il permet d'avancer sur ce sujet, et pas pour faire plaisir à la direction, comme le font des syndicats plus complaisants !...



## INFORMATIONS DIVERSES

### La grande démission en France ?

Cette appellation qui vient des états unis fait référence au **nombre record de démissions** en France qui s'établit à **520 000 par trimestre**. Cette situation fait suite à la crise sanitaire qui a permis à de nombreux salariés de s'apercevoir qu'il existait d'autres façons de vivre que l'emploi salarié.

De plus, la **reprise du marché du travail** rend la main d'œuvre plus rare, et donc plus chère. Beaucoup de salariés profitent de cette **aubaine** pour **changer d'entreprise**. D'autant plus que certaines entreprises refusent d'augmenter leurs salariés, alors que les nouveaux embauchés se voient proposer des salaires supérieurs à ceux des employés déjà en poste. Pensez-y au moment de **demander une augmentation** !



### Vos élus CFDT sont là pour vous aider !

La vie d'un salarié n'est pas toujours un **long fleuve tranquille** ! Ne restez pas seuls face à votre hiérarchie quand vous avez des **problèmes**. Vos élus **CFDT** peuvent vous **aider** à faire respecter vos droits et vous **assister** en cas de conflit. Ils sont aussi là pour vous renseigner et vous conseiller sur des sujets divers (Congés, RTT, CET, Rupture Conventionnelle, démission, licenciement, frais de mission, frais de Grand Déplacement,...)

N'hésitez pas à rejoindre la **CFDT** pour nous aider à **défendre** les intérêts de tous les salariés !

### Informations utiles :



- Convention Collective : **Syntec** <https://www.syntec.fr/>
- Cellule d'écoute et d'aide psychologique, anonyme, gratuite, 24h/24 : **ELEAS** [0 800 100 497](tel:0800100497)
- Aide juridique gratuite pour les salariés par le cabinet d'avocats **JDS** : [cabinet@jdsavocats.com](mailto:cabinet@jdsavocats.com) [01.48.96.14.48](tel:0148961448)
- Inspectrice du travail : Anne-Véronique Pensereau [anne-veronique.pensereau@drieets.gouv.fr](mailto:anne-veronique.pensereau@drieets.gouv.fr)

### CONTENIR LA SURCHARGE DE TRAVAIL

